

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, EN TANT QUE POUVOIRS LOCAUX, ON S'Y MET !

Les pouvoirs locaux réalisent régulièrement des achats de biens ou de services. Et si ces achats devenaient un moteur de changement ? En intégrant les principes de l'économie circulaire, les pouvoirs locaux peuvent réduire leur empreinte écologique, stimuler l'innovation et renforcer la résilience de leur territoire.

VOS RÔLES-CLÉS DANS CETTE TRANSITION

Adoptez une approche collaborative en constituant une équipe pluridisciplinaire avec des profils diversifiés pour assurer une stratégie cohérente et intégrée.

Direction générale

insuffler une ambition claire (par ex. réduction des déchets de x %), faciliter la collaboration entre services, encourager l'émergence de projets et soutenir ces initiatives.



Agents administratifs et de terrain

utiliser et entretenir les fournitures et équipements de la manière la plus efficace possible, repérer des opportunités de réduction de déchets, d'optimiser et/ou de mutualiser les ressources et collaborer avec la cellule marchés publics pour acquérir des solutions plus responsables répondant aux besoins fonctionnels.

Cellule marchés publics

aiguiller les services de terrain sur une utilisation et une consommation responsable, rédiger des cahiers des charges permettant la participation d'acteurs économiques circulaires, effectuer une veille active pour rester informés des évolutions circulaires sur le marché.

TROIS RÉFLEXES POUR UNE ADMINISTRATION CIRCULAIRE

1. Dépensez moins...

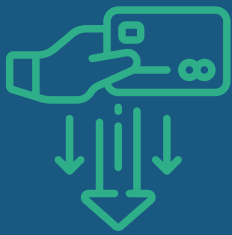
Un équipement inutilisé, c'est de l'argent immobilisé. Pour une administration locale, cela représente un coût invisible mais bien réel : entretien, stockage, remplacement anticipé... Mutualiser les ressources entre services, revendre ou donner ce qui n'est plus utilisé permet non seulement de réduire les dépenses, mais aussi de répondre à des besoins ailleurs. Première étape concrète : réaliser un inventaire partagé entre services pour repérer les excédents, optimiser les usages et éviter les achats superflus.

2. Dépensez mieux...

Un prix bas à l'achat ne signifie pas toujours un bon investissement. Considérer l'ensemble du cycle de vie d'un équipement permet de réduire les coûts cachés (maintenance, remplacement, gestion des déchets). Des entreprises locales proposent des solutions telles que : le réemploi, la réparation, des produits démontables, du leasing avec entretien, un reconditionnement à partir de matières recyclées... En tant qu'acteur public, intéressez-vous à ces offres pour encourager leur implantation régionale. Comment ? En veillant à ce que vos cahiers des charges ne soient pas trop restrictifs : des exigences techniques trop précises risquent d'exclure d'emblée des fournisseurs circulaires. Une approche davantage fonctionnelle, qui se concentre sur le besoin réel plutôt que sur une solution prédéfinie, permet au contraire d'ouvrir la commande publique à des propositions mieux alignées avec les ambitions économiques et environnementales de votre administration.

3. Utilisez plus longtemps...

Dès l'achat, pensez à la manière dont vous allez entretenir votre matériel et gérer sa fin de vie. Assurez-vous que les équipements acquis peuvent être réparés facilement et prolongés par la mise à jour de leurs composants. Prévoyez également des formations pour le personnel afin d'optimiser l'utilisation et l'entretien de ces équipements.



COMMENT INITIER UN MARCHÉ PUBLIC CIRCULAIRE ?

1. Choisir une catégorie d'achat stratégique

1

Privilégiez une catégorie d'achat avec un impact significatif, soit par le volume d'achat important ou récurrent, soit par les nuisances environnementales qui y sont associées. La valeur contractuelle ne doit pas forcément être élevée : des marchés à faible montant peuvent déjà être porteurs en matière d'impact. Soyez également attentifs aux signaux envoyés par les services de terrain et votre direction : un projet initié ou soutenu par les usagers de ce bien/service et par un sponsor aura plus de chance d'aboutir.

Exemples inspirants :

- *La ville de Liège réinvente ses services traiteur pour organiser des événements plus durables (cuisine zéro déchet, vaisselle réutilisable, tri des déchets...).*
- *Plusieurs pouvoirs locaux réfléchissent à des alternatives aux couches-culottes jetables.*
- *Plusieurs communes permettent à leurs employés d'utiliser des vélos partagés pour leurs déplacements entre plusieurs sites communaux.*

2. Définir les besoins réels

2

Avant de rédiger un cahier des charges, questionnez l'usage : à quelle fréquence, par qui, comment et dans quel but sera utilisé le produit/service visé ? Ceci vous permettra d'identifier les fonctionnalités attendues, de quantifier vos besoins, et d'identifier d'éventuelles contraintes opérationnelles.

3. Prospecter

3

L'étape suivante est d'identifier différentes solutions techniques et opérationnelles qui pourraient répondre à vos besoins fonctionnels. Si une fourniture/un équipement ou un service interne ne peut convenir aux besoins exprimés, il faut se tourner vers le marché et prospecter.

Quelques questions à se poser si vous achetez un nouvel équipement :

- *Est-il possible et intéressant de louer cet équipement (contrat de leasing, pay-per-use, ...) ?*
- *Est-il possible et intéressant d'acheter un équipement issu du marché de la seconde main, reconditionné, ou fabriqué à partir de composants recyclés ?*
- *Existe-t-il des solutions conçues pour faciliter la réparation ou le recyclage ?*
- *Sommes-nous intéressés par des services de réparation / d'entretien ?*
- *Sommes-nous intéressés par des services de reprise d'équipement en fin de vie ?*

Retrouvez une série d'actions à entreprendre pour mettre en œuvre l'économie circulaire dans vos marchés publics dans notre [Guide sur les achats circulaires élaboré par le Service public de Wallonie](#).

OUI, MAIS...



« Je n'ai pas le temps »

C'est vrai, ce type de démarche nécessite, la plupart du temps, de l'anticipation et un travail de sensibilisation en amont. Si le temps vous manque et si vous souhaitez directement viser une solution opérationnelle donnée, plusieurs clauses-types sont disponibles [en ligne](#), sur le Portail des marchés publics en Wallonie.

« C'est trop cher »

Pas toujours ! Circulaire ne veut pas dire plus cher. En réutilisant du matériel existant ou en investissant dans un équipement conçu pour durer, vous pouvez réduire vos coûts à moyen et long terme. L'achat circulaire permet souvent de maîtriser les dépenses sur l'ensemble du cycle de vie du produit ou du service. Mais pour en tirer pleinement parti, il est essentiel de rester flexible et de comprendre qu'il n'est pas toujours possible de remplacer un bien ou un service par une copie conforme circulaire. Il faut parfois repenser ses besoins... pour pouvoir mieux y répondre.



« J'ai peur des recours »

Votre cellule marchés publics peut envoyer via le [formulaire de contact](#) du Portail des marchés publics en Wallonie leurs questions liées à la conformité de vos démarches.

PRÊTS À PASSER À L'ACTION ?

Identifiez un projet, rassemblez vos forces vives et osez la transition circulaire !

Besoin d'aide?

Vous avez un projet d'achat durable/circulaire mais vous vous posez des questions sur la concrétisation votre cahier des charges ? Contactez le helpdesk achats publics responsables (marchespublics.responsables@spw.wallonie.be). Ce service est disponible pour répondre à vos questions lors de la rédaction de clauses sur mesure pour votre marché.



marchespublics.responsables@spw.wallonie.be



Éditeur responsable: Stéphane GUISSÉ,
Secrétaire général – Service public de
Wallonie

Boulevard Ernest Mélot 48
5000 Namur

Dépot légal : D/2025/11802/213